

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Gilles MAILLARD avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
M. Gilles BORNOT

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Martine CHENUS-MARTHEY

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITÉ – ANNÉE 2021
– FOURRIERE AUTOMOBILE/S.A. NEDEY

Cette délibération a été affichée le : 21 décembre 2022

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITÉ – ANNÉE 2021 –
FOURRIERE AUTOMOBILE/S.A. NEDEY**

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

La Ville a délégué le service de l'exploitation de la fourrière automobile pour la période 2021-2025 à la S.A. NEDEY

En application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit annuellement produire à la collectivité un rapport retraçant l'activité du service délégué pour l'année écoulée et le Conseil Municipal doit prendre acte de la communication dudit rapport d'activité.

Le contrat avec le délégataire

Par délibération du 13 décembre 2021, a été approuvé le contrat de concession portant sur le service d'enlèvement des véhicules en infraction ou accidentés avec la S.A. NEDEY.

La durée du contrat de délégation est fixée à cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Rappel de la mission confiée au délégataire

Le délégataire est chargé d'assurer :

- L'enlèvement des véhicules en fourrière,
- Le gardiennage des véhicules,
- Le classement des véhicules par un expert agréé,
- La restitution des véhicules,
- La remise des véhicules, pour aliénation, au Service des Domaines, ou, pour destruction et dépollution, à une entreprise habilitée.

La mission du délégataire s'étend au déplacement occasionnel, à la demande de la Ville de Montbéliard, des véhicules légers qui ne sont pas passibles d'une mise en fourrière, lorsque des circonstances particulières imposent ces déplacements, notamment en cas de travaux urgents, lorsque l'intérêt public l'exige.

Moyens du délégataire en 2021

La S.A. NEDEY met à disposition les moyens suivants :

4 conducteurs + 4 en renfort si besoin

4 camions simple plateau

2 camions grue

2 4X4

Administratif : Une responsable, un manager et une secrétaire.

Relations avec le délégataire

Les délais d'exécution sont conformes aux prescriptions du cahier des charges.

Il n'est signalé aucun dysfonctionnement particulier.

La relation avec les donneurs d'ordres (services de Police Nationale et Police Municipale) ne pose pas de problème.

La relation entre l'usager et le délégataire ne fait pas l'objet de difficultés particulières.

Bilan DSP - Année 2021

Le nombre de véhicules mis en fourrière (sur demande des services de la Police Municipale et de la Police Nationale confondus) est de 194. On note une hausse de +9.60 % du nombre d'enlèvements par rapport à l'année précédente.

Tableau statistique véhicules mis en fourrière

Nature	2020	2021
Nombre total de véhicules mis en fourrière	177	194
Par la Police Municipale	132	132
Par la Police Nationale	45	62
Véhicules restitués à leur propriétaire (dont 7 après expertise)	68	88
Véhicules détruits	100	90
Véhicules avec main levée et non récupérés par les clients	3	3
Véhicule non identifiable (sans plaques – usurpation de plaques – professionnels inconnus)		
Véhicule confisqué	0	0
Véhicule à vendre par les domaines	0	2
Autres situations (annulation)	6	11

A noter que sur les 194 prescriptions de mise en fourrière, la police municipale en a assuré 132 et la police nationale 62. Ce chiffre s'explique par la convention de coordination qui lie la police nationale à la police municipale. Cette dernière a essentiellement travaillé sur les véhicules en stationnement abusif (+ de 7 jours) et sur les véhicules épaves ou en voie d'épavisation qui est une demande récurrente de la part des habitants.

Il est également à noter que sur les 194 enlèvements effectués, 13 ont concerné des deux-roues.

Bilan financier :

A - Recettes délégataire fourrière automobile 2021

	Tarif	Nombre	Total en €	Evolution en % par rapport en 2020
Payé directement par le propriétaire du véhicule	116.56 45,70	76 13	8858.56 594.1	19.64
Payé par la ville au délégataire pour les véhicules non récupérés par leurs propriétaires ou non identifiables	116.56 45,70	83 6	9674.48 274.2	-12.36

Frais liés à la garde et/ou la destruction	3 6.18	111 580	333 +3584.40 = 3917.40	38.14
Total			23318.74	5,57

On constate une hausse des recettes globales de 5.57%

B - Dépenses ville

Conformément au contrat de délégation de service public, la ville paye le délégataire quand elle a prescrit l'enlèvement d'un véhicule et que le propriétaire est inconnu, introuvable ou insolvable, ou s'il y a annulation de la procédure de mise en fourrière.

Tableau des coûts pour la ville

	Nombre	Tarif	Total en €
Enlèvements refacturés à la ville par le délégataire	83 6	116,56 45,70	9948.68
Expertises véhicules	5 52	30.5 45	152.5 2340 = 2492.5
		Dépense	12441.18

C - Recettes ville

La Ville, après recherches, a pu identifier la majeure partie des propriétaires et refacturer les enlèvements à 121.27 € (45,70 € pour les 2 roues) et les expertises à 48,00 / 61 € à partir de mai 2021 (30,50 € pour les 2 roues). A noter que la société d'expertise facture à la ville 45 € pour l'expertise des voitures particulières et 30.5 € pour les 2 roues en 2021.

A noter que les tarifs indiqués ci-dessus sont les tarifs maximaux des frais de fourrières automobiles fixés par arrêté et confirmés dans la délibération tarifaire annuelle prise par le Conseil Municipal.

Tableau des recettes pour la ville

	Montant récupéré (sur exercice 2021)
Refacturation des frais d'expertise au propriétaire	2934.5
Refacturation de l'enlèvement aux propriétaires identifiés	10339.61
Total	13273,91

Service rendu à l'utilisateur :

Le nombre de mises en fourrière a augmenté par rapport à l'année 2020. La délégation de service public a permis également de maintenir de façon significative le nombre d'enlèvements de véhicules gênants et hors d'usage (épaves).

C'est également une prestation qui permet de répondre dans des délais très courts aux doléances des habitants provenant du service « Allomairie » en termes de véhicules en stationnement abusif ou en voie d'épavisation.

Après avis de la commission compétente, et après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 27 septembre 2022, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Décision du Conseil Municipal
- Le Conseil Municipal a pris acte -
Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2022